



## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE – Organisme de formation

---

Mise à jour janvier 2026

- **Conditions d'inscription**

Pour participer à une formation proposée dans le catalogue, il convient de compléter le formulaire d'inscription en ligne. En cas de prise en charge de la formation par un Opérateur de Compétences (OPCO) vous devez nous adresser l'accord de prise en charge dès que possible. Après réception de l'inscription, la Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes vous adressera en devis sur demande, une convention de formation professionnelle à nous retourner signée, le retour de cette convention signée étant obligatoire pour que les personnes inscrites participent à la formation. Les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée et ne sont acceptées que dans la limite des places disponibles.

- **Convocation**

Une convocation personnelle sera adressée au stagiaire par mail 10 jours avant le début de la formation, il est donc nécessaire d'indiquer une adresse mail individuelle du stagiaire dans le formulaire d'inscription.

- **Attestation**

A l'issue du stage, une attestation de fin de formation rappelant les objectifs pédagogiques de la formation sera adressée par mail au stagiaire ou à l'employeur qui sera chargé de lui transmettre. En complément, les feuilles d'émargement seront adressées à l'employeur, ce document constitue la preuve de la participation du/de la stagiaire.

- **Conditions d'annulation**

Pour l'organisme de formation

En cas d'un nombre d'inscrits insuffisant, la Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes annule la formation 1 mois avant de début de celle-ci. Elle en informera aussitôt les participants par mail.

Pour les participants

Toute formation commencée est due. Il en va de même en cas de désistement le jour de l'ouverture de la formation. En cas de force majeure et sur justificatif, une réduction sur le montant de la formation pourra être accordée à la structure employeuse.

- **Application des tarifs**

Le tarif indiqué correspond au coût pédagogique de la formation. Les frais annexes (restauration, hébergement, déplacements) ne sont pas compris et sont à la charge des stagiaires. Le tarif adhérent s'applique aux associations adhérentes à la Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes à jour de leur cotisation fédérale.

- **Conditions et modalités de paiement**

Le paiement de la formation vous sera demandé en fin de formation, à réception de la facture.

La facture due ainsi que la feuille d'épargne seront envoyées par mail à l'employeur. Le règlement peut se faire soit par chèque à l'ordre de la Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes, soit par virement bancaire. Si la formation est financée par un OPCO à régler directement, il est nécessaire de l'indiquer sur le formulaire d'inscription et de nous adresser l'accord de prise en charge.

- **Lieu et horaires des formations**

Sauf exception, les formations inter se déroulent à Lyon, dans les locaux de la Fédération des acteurs de la solidarité Aura, 63 rue Smith, 69002 Lyon. Les formations se déroulent sur la base d'une durée de 7 heures par jour. Les horaires de formations sont 9h00 - 12h30 pour la matinée et 13h30 - 17h00 pour l'après-midi.

Les formations intra se déroulent dans les associations demandeuses, dans une salle respectant les conditions d'accueil et de formation de qualité.

Les formations inter délocalisées se déroulent dans une association du territoire concerné, dans une salle respectant les conditions d'accueil et de formation de qualité.

- **Acceptation des conditions générales de vente**

La participation à la session de formation implique l'acceptation totale des conditions générales de vente par la structure